

SEANCE DU 19 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf mars, à dix-huit heures quarante-cinq, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. PENINON Jean-Pierre, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le quinze mars deux mille vingt et un.

Nombre de conseillers :	En exercice.....	15
	Présents.....	13
	Votants.....	15
	Absents.....	02

Étaient présents : Mesdames et messieurs, ANTIGNY Valérie, BERGER Jean-Hugues, BROSSARD Sophie, COGNARD Karine, DE FARCY DE PONTFARCY Astrid, LE GOFF Philippe, MARCHAIS Caroline, MINAULT Vincent, PENINON Jean-Pierre, PLAULT Patrick, ROL Théo, VAN DAMME Lionel, WOZNY Philippe

Absents excusés :

Mme BARTHELEMY Karine - Pouvoir donné à M. PENINON Jean-Pierre
Mme BARDOUX Vanessa - Pouvoir donné à M. WOZNY Philippe

Secrétaire de Séance : Mme COGNARD Karine

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le Conseil municipal

- *Approuve* le compte rendu de la séance précédente.

2021/03 - n°1 Approbation Compte de gestion 2020 – Commune

Le compte de gestion dressé par le Comptable du Trésor présente des résultats identiques au compte administratif dressé par le Maire.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **Accepte, à l'unanimité,** le compte de gestion 2020 du budget de la commune du Comptable du Trésor.

2021/03 - n°2 Approbation Compte de gestion 2020 – Assainissement

Le compte de gestion dressé par le Comptable du Trésor présente des résultats identiques au compte administratif dressé par le Maire.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **Accepte, à l'unanimité,** le compte de gestion 2020 du budget annexe assainissement du Comptable du Trésor.

2021/03 - n°3 Approbation Compte de gestion 2020 – Bâtiment commerces

Le compte de gestion dressé par le Comptable du Trésor présente des résultats identiques au compte administratif dressé par le Maire.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **Accepte, à l'unanimité,** le compte de gestion 2020 du budget annexe Bâtiment commerces du Comptable du Trésor.

2021/03 - n°4 Approbation Compte administratif 2020 – Commune

Le compte administratif de l'exercice 2020 par chapitre est le suivant

Section de fonctionnement

D E P E N S E S		R E C E T T E S	
Charges à caractère général	187 543.77 €	Produits des services	116 489.38 €
Charges de personnel	368 622.34 €	Impôts et taxes	492 140.96 €
Autres charges de gestion courante	60 881.60 €	Dotations et participations	282 699.52 €
Atténuations de produits (charges transférées)	119 545.93 €	Atténuations des charges (rémunération sur personnel)	0.00 €
Charges financières	12 711.98 €	Autres produits de gestion courante	30 814.27 €
Charges exceptionnelles	11 603.57 €	Produits financiers	2.51 €
Dotations aux amortissements	7 750.40 €	Produits exceptionnels	16 142.13 €
T O T A L des dépenses	768 659.59 €	T O T A L des recettes	938 288.77 €

Excédent de l'exercice = 169 629.18 €
Résultat excédent N-1 reporté = 257 124.81 €
Excédent de clôture = 426 753.99 €

Section d'investissement

D E P E N S E S		R E C E T T E S	
Dépenses financières	95 368.68 €	Recettes d'équipement	101 977.10 €
Opérations d'équipement	370 769.97 €	Recettes financières	148 707.47 €
		Opérations d'ordre	7 750.40 €
T O T A L des dépenses	466 138.65 €	T O T A L des recettes	258 434.97 €

déficit de l'exercice = - 207 703.68 €
Report de l'année N -1 : déficit de clôture = 251 900.74 €
Reste à réaliser 2020 en dépenses = - 27 393.38 €
Excédent de clôture = 16 803.68 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **Accepte, à l'unanimité,** le compte d'administratif 2020 du budget de la commune.

Section d'exploitation

D E P E N S E S		R E C E T T E S	
Charges de gestion courante	3 861.01 €	Ventes produits fabriqués	66 152.32 €
Charges financières	0 €	Opérations d'ordre	2 869.14 €
Opérations d'ordre	23 112.00 €		
Total des dépenses	26 973.01 €	Total des recettes	69 021.46 €

Excédent d'exploitation = 42 048.45 €
Résultat excédent N-1 reporté = 302 838.86 €
Excédent de clôture de 344 887.31 €

Section d'investissement

D E P E N S E S		R E C E T T E S	
Opérations d'ordre	2 869.14 €		
Dépenses d'équipement	296 684.39 €		
		Opérations d'ordre	23 112.00 €
Total des dépenses	299 551.53 €	Total des recettes	23 112.00 €

Déficit d'investissement = - 276 439.53 €
Résultat excédent N-1 reporté = 106 430.17 €
Déficit de clôture de - 170 009.36 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **Accepte, à l'unanimité,** le compte d'administratif 2020 du budget annexe assainissement.

Section de fonctionnement

D E P E N S E S		R E C E T T E S	
Charges à caractère général	3 121.82 €	Produits des services	
Charges de personnel			
Autres charges de gestion courante	0.00 €	Dotations et participations	
Charges financières	2 429.94 €	Autres produits de gestion courante	28 716.36 €
Charges exceptionnelles		Atténuation de charges	
Opération d'ordre entre sections		Produits financiers	
		Produits exceptionnels	10 000.00 €
T O T A L des dépenses	5 551.76 €	T O T A L des recettes	38 716.36 €

Excédent de l'exercice = 33 164.60 €
Résultat excédent N -1 reporté = 1 777.13 €
Excédent de clôture de 34 941.73 €

Section d'investissement

D E P E N S E S		R E C E T T E S	
Dépenses financières	29 262.57 €	Subventions d'investissement	0 €
Opérations patrimoniales		Dotations et fonds divers	27 376.25 €
T O T A L des dépenses	29 262.57 €	T O T A L des recettes	27 376.25 €

Déficit de l'exercice = - 1 886.32 €
Résultat déficitaire N-1 = -27 376.25 €
Déficit de clôture de -29 262.57 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **Accepte, à l'unanimité,** le compte d'administratif 2020 du budget annexe Bâtiment commerces.

2021/03 - n°7 Affectation des résultats 2020 – Commune

Le conseil municipal,

- ✓ après avoir examiné le compte administratif,
- ✓ statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement cumulés au 31 décembre 2020,
- ✓ Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de **426 753.99 €**
- Un excédent d'investissement de **16 803.68 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

- **Décide, à l'unanimité,** d'affecter le résultat ainsi qu'il suit :
Report de l'excédent

AFFECTATION DU RESULTAT 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2020		BUDGET PRIMITIF 2021	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
768 659.59 €	938 288.77 €		
Résultat 2020	<u>169 629.18 €</u>		
Report de clôture	<u>426 753.99 €</u>	→	<u>426 753.99 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2020		BUDGET PRIMITIF 2021	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
466 138.65 €	258 434.97 €		
Résultat 2020	<u>- 207 703.68 €</u>		
Report de clôture	<u>44 197.06 €</u>		Report <u>44 197.06 €</u>

2021/03 - n°8 Affectation des résultats 2020 – Assainissement

Le conseil municipal,

- ✓ après avoir examiné le compte administratif,
- ✓ statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement cumulés au 31 décembre 2020,
- ✓ Constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - Un excédent d'exploitation de **344 887.31 €**
 - Un déficit d'investissement de **170 009.36 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

- **Décide, à l'unanimité,** d'affecter le résultat ainsi qu'il suit :
Affectation à l'article 1068 en recettes d'investissement de la somme de 213 396.00 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2020

SECTION D'EXPLOITATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2020		BUDGET PRIMITIF 2021	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
26 973.01 €	69 021.46 €		
Résultat 2020	42 048.45 €		
Report cumulé excédent	<u>344 887.31 €</u>		<u>131 491.31 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2020		BUDGET PRIMITIF 2021	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
299 551.53 €	23 112.00 €		
Résultat 2020	<u>-276 439.53 €</u>		
Report cumulé déficit de clôture	<u>- 213 396.00 €</u>	<u>213 396.00 €</u>	<u>213 396.00 €</u>

AFFECTATION DE RESULTAT

2021/03 - n°9 Affectation des résultats 2020 – Bâtiment commerces

Le conseil municipal,

- ✓ après avoir examiné le compte administratif,
- ✓ statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement cumulés au 31 décembre 2020,
- ✓ Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de **34 941.73 €**
- Un déficit de clôture d'investissement de **29 262.57 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

- **Décide, à l'unanimité**, d'affecter le résultat ainsi qu'il suit :
Affectation à l'article 1068 en recettes d'investissement de la somme de 29 262.57 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2020		BUDGET PRIMITIF 2021	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
5 551.76 €	38 716.36 €		
Résultat 2020	33 164.60 €		
Report de clôture	34 941.73 €		Report
			5 679.16 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2020		BUDGET PRIMITIF 2021	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
29 262.57 €	27 376.25 €		
Résultat 2019	- 1 886.32 €		
Report de déficit de clôture	- 29 262.57 €	Report	Affectation de résultat
		29 262.57 €	29 262.57 €

2021/03 - n°10 Contributions directes : vote des taux de la part communale Année 2021

M. le Maire invite les membres du conseil à se prononcer sur les bases d'imposition effectives.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **Accepte, à l'unanimité,** de voter les taux pour la part communale (sans changement par rapport à l'année 2020) de l'année 2021 de la façon suivante :

Taxes	Bases prévisionnelles	Taux votés	Produit
Foncier bâti	830 600	35.96*	298 684
Foncier non bâti	46700	46,74	21 828
T O T A L du produit voté			320 512

* dont taux départemental 2020 : 16,48

2021/03 - n°11 Vote du budget primitif 2021 – Commune

Après présentation par M. le Maire du budget primitif 2021 de la Commune, et

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Accepte, à l'unanimité, le budget primitif 2021 de la Commune.

2021/03 - n°12 Vote du budget primitif 2021 – Assainissement M 49

Après présentation par M. le Maire du budget primitif 2021 du budget Assainissement M 49, et

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Accepte, à l'unanimité, le budget primitif 2021 du budget annexe Assainissement M 49.

2021/03 - n°13 Vote du budget primitif 2021 – Bâtiment commerces

Après présentation par M. le Maire du budget primitif 2021 du Bâtiment commerces, et

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Accepte, à l'unanimité, le budget primitif 2021 du Bâtiment commerces.

2021/03 - n°14 Vote des subventions 2021 aux associations

M. le Maire propose de voter les subventions accordées aux associations.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Vote, à l'unanimité, les subventions ainsi qu'il suit :

Association Union Sportive de Pernay (Football)	780 €
Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré (USEP)	500 €
APE	200 €
Académie boxe	200 €
Association Gymnastique	300 €
Nature et Patrimoine en Gâtine des Landes	100 €
Echiquier pernaysien	200 €
Pernay en musique	330 €
La Lyre d'Ambillou	250 €
Solidarité Neuillé Neuvy	200 €
Téléthon	200 €
ADMR	150 €
Resto du cœur	200 €
Episode Epicerie solidaire	200 €
Orchestre à l'école	1 500 €
T O T A L	5 310 €

2021/03 – n°15 : Dénomination chemins de randonnées

M. le Maire indique qu'il convient de dénommer deux chemins de randonnées sur la Commune.

Une liste de noms est proposée aux conseillers municipaux :

Circuit 1 :

- Entre Bresme et Garande
- Circuit de la Bresme

Circuit 2 :

- Chemin de Bretagne
- Chemin du facteur
- Entre rivière et forêts
- Sentier des Buis

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'indiquer leurs préférences.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Valide, à l'unanimité, les résultats suivants :

Circuit 1 :

- Entre Bresme et Garande : 3 voix
- Circuit de la Bresme : 12 voix

Circuit 2 :

- Chemin de Bretagne : 0 voix
- Chemin du facteur : 3 voix
- Entre rivière et forêts : 3 voix
- Sentier des Buis : 9 voix

Sont retenus :

Circuit 1 : Circuit de la Bresme

Circuit 2 : Sentier des Buis

2021/03 – n°16 : Exonération loyer salon de coiffure – complément délibération du 11 décembre 2020

M. le Maire indique que lors du Conseil Municipal du 11 décembre 2020, le conseil municipal a délibéré sur l'exonération d'un mois de loyer pour le salon de coiffure.

Il convient de préciser que l'exonération se fera sur le mois de Mars 2021.

M. le Maire demande au conseil municipal de valider l'exonération sur le mois de Mars 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Valide, à l'unanimité, l'exonération du loyer du salon de coiffure en complément de la délibération du 11 décembre 2020, pour le mois de Mars 2021.

INFORMATIONS DIVERSES :

M. le Maire indique que la cérémonie du 8 Mai aura lieu sans public et avec un nombre minimum de personnes présentes, selon les dernières informations de la Préfecture.

M. le Maire fait part d'un rendez vous avec Val de Loire Fibre, le 8 avril 2020 afin de connaître l'avancement des travaux. Il semblerait qu'une commercialisation puisse débuter fin avril.

L'agence postale communale ouvre le 1^{er} avril 2021.

Les travaux d'aménagement des abords du centre de santé ont débuté.

Les chicanes de la route de Sonzay ont été réduites afin de réaliser prochainement une piste cyclable.

M. le Maire rappelle que la redevance d'ordures ménagères va devenir une taxe qui sera basée sur la taxe foncière. Le taux sera prochainement voté en Conseil Communautaire de la Communauté de Communes.

Prochain Conseil Municipal : vendredi 23 avril 2021 à 18 h 45.

La séance est levée à 20 h 30